

## II – 1° ETAPE, LE TRAITE, LES ENGAGEMENTS

Il est signé à Washington le 1er décembre 1959 et entre en vigueur le 23 juin 1961 ; ratifié par les pays signataires (dits originels) qui sont au nombre de 12 :

Argentine, Australie, Belgique, Chili, Etats-Unis, France, Grande Bretagne, Japon, Norvège, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, Union Soviétique



- Il suspend toute revendication territoriale
- Il garantit la démilitarisation du continent
- Il interdit toute exploitation minière, industrielles et commerciales
- Seuls y sont libres les missions scientifiques et météorologiques

